

Zeitschrift: Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = rivista della difesa integrale

Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

Band: 37 (1971)

Heft: 3-6

Artikel: Le rôle des femmes dans la défense nationale = Die Mitarbeit der Frau in der Gesamtverteidigung

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-364563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rôle des femmes dans la défense nationale

Le monde n'a pas encore retrouvé la paix. La guerre moderne a pris des formes toujours plus terrifiantes. Les conflits localisés portent tous en eux les germes d'une guerre généralisée. L'état de guerre froide, qui met en jeu les armes psychologiques, la terreur, la menace (les détournements d'avions en ont été un bon exemple), est un sujet de préoccupation pour tous, y compris pour les femmes. La défense nationale globale offre à celles-ci de nouvelles possibilités d'apporter une contribution positive à la communauté helvétique.

Possibilités de collaboration

Les femmes ont la possibilité de servir *dans l'armée*, comme membres du service complémentaire féminin. A ce titre, elles exercent des fonctions diverses et variées dans le cadre du service de repérage-avion, du service d'alarme, de transmission ou des pigeons-voyageurs. Elles peuvent également collaborer aux travaux dans les services administratifs, la poste de campagne, à titre de conductrices, de cuisinières ou dans le service de réparation et du matériel.

Dans la protection civile, les possibilités qui leur sont offertes d'apporter leur concours sont également nombreuses. Il est de fait que cette organisation ne pourra pas fonctionner parfaitement, si les femmes n'occupent pas les postes qui leur sont réservés eu égard à leurs qualités et à leur dévouement. Elles

peuvent en premier lieu collaborer comme gardes d'immeuble, où elles ont à protéger leur foyer et leur famille. Parallèlement, les femmes peuvent rendre d'éminents services dans les organismes de protection de leur établissement. Au sein de l'organisme local, toute une gamme de possibilités s'offrent à elles: service d'alarme, service ABC, aide aux sans-abri, ravitaillement, transport, etc.

Si l'on se tourne maintenant vers la *Croix-Rouge*, on constate que là aussi l'activité altruiste peut s'exercer pleinement. Les femmes y trouvent un terrain qui convient parfaitement bien à leur nature, qu'elles travaillent comme aides-soignantes dans les hôpitaux ou comme aides-infirmières. A cet égard, les sociétés de samaritains font également appel aux femmes pour remplir leur mission bénévole.

La collaboration des femmes dans le service complémentaire féminin, la protection civile et la Croix-Rouge est réglée de manière précise. Elles y reçoivent une solde, elles sont au bénéfice de l'assurance militaire et des allocations pour perte de gains. Il existe plusieurs services où il est possible d'organiser la collaboration des femmes en tenant compte de leurs besoins et de leurs désirs. Elles peuvent par exemple offrir leur aide pendant une demi-journée ou durant quelques heures précises de la journée. Les organismes de l'armée, de la protection civile et de la Croix-Rouge se tiennent volontiers à la disposition des intéressées pour leur fournir tous les renseignements complémentaires.

Die Mitarbeit der Frau in der Gesamtverteidigung

zsi. Die Gesamtverteidigung, wie sie in der Botschaft des Bundesrates an die Bundesversammlung über die Leitungsorganisation und den Rat für Landesverteidigung umschrieben wird, muss heute auch das wache Interesse der Frauen finden. Vorweg ist zu sagen, dass es dort am besten um die Gesamtverteidigung und den dadurch zum Ausdruck gebrachten Willen der nationalen Selbstbehauptung bestellt ist, wo die Frauen und Mütter noch den Kern gesunder Familien bilden, um fürsorgend der kleinsten Gemeinschaft unseres Staates zu dienen. Die Schweizer Frauen haben uns bereits im letzten Aktivdienst ein Beispiel gegeben, als sie auf allen möglichen Gebieten, sei es in der Landwirtschaft, in verschiedenen Berufen und Berufungen und in den Reihen der Armee, ihren Teil dazu beitrugen, dass wir diese schweren Jahre durchstehen konnten.

Die Welt ist seither nicht friedlicher geworden. Die Formen des modernen Krieges sind heute schrecklicher und umfassender. Die Konfliktherde, die überall in der Welt glimmen, enthalten jeder für sich den Keim eines möglichen neuen Weltkrieges. Der kalte Krieg mit seinen vielen Gesichtern und die durch die Massenmedien möglich gewordenen vielseitigen Aspekte der psychologischen Kriegführung, verbunden mit Drohungen und Terror — das Geschehen um die Flugzeugentführungen hat darüber deutlichen

Anschauungsunterricht vermittelt —, sind Elemente, die auch die Frauen beschäftigen müssen. Im Sinne der neuen Konzeption der Gesamtverteidigung muss das Schweizervolk heute ein festgefügttes Bollwerk bilden. Die Gesamtverteidigung umfasst in engster Koordination viele Sparten, die auch den Frauen eine grosse Auswahl und viele Anreize bieten, um einen wertvollen Beitrag im Dienste der Gemeinschaft leisten zu können.

In diesem Zusammenhang sei festgehalten, dass es im Interesse der Gesamtverteidigung liegt, dass auch in unserem Lande die Gleichberechtigung der Frau endlich verwirklicht wird. Alle Behörden und Instanzen, vor allem auf dem Gebiet des Zivilschutzes, sind sich einig darüber, dass die Mitarbeit der Frau in der Landesverteidigung durch das Frauenstimmrecht ergänzt werden muss. Die Frauen müssen sich aber damit vertraut machen, dass Rechte auch nach Pflichten rufen. Es wäre aber falsch, mit dem Frauenstimmrecht eine generelle Dienstpflicht zu verkoppeln und die Frauen, wie das postuliert wurde, militärdienstpflichtig zu erklären. Es wäre psychologisch gesehen eine bessere Lösung, lediglich die Mitarbeit in Gemeinschaftsaufgaben als obligatorisch zu erklären und in einem Katalog festzuhalten, wo die Mitarbeit der Frau als wünschbar und wertvoll angesehen wird.

Möglichkeiten der Mitarbeit

Nach wie vor haben die Frauen Gelegenheit, der **Armee** durch den Eintritt in den Frauenhilfsdienst (FHD) direkt zu dienen. Wir erwähnen hier den Fürsorgedienst oder den Dienst in den Soldatenstuben, den Fliegerbeobachtungsdienst, den Warn-, Brieftauben- und Uebermittlungsdienst oder die Mitarbeit im Administrativdienst. Interessante Dienste sind auch der Feldpostdienst, der Einsatz als Motorfahrerin, der Reparatur- und Materialdienst oder der Kochdienst.

Zahlreiche interessante Möglichkeiten ergeben sich im **Zivilschutz**, dessen Bewährung im Katastrophenfall von der Mitarbeit der Schweizer Frauen abhängig ist. An erster Stelle steht die Mitarbeit der Frau in Haus und Hof in den Hauswehren, wo es um den direkten Schutz von Heim und Familie geht. Analog der Mitarbeit bei den Hauswehren kann sich die Frau auch in der Schutzorganisation der Betriebe einsetzen, wo es im Sinne des Selbstschutzes um die Bewahrung des Arbeitsplatzes und der für das Weiterleben notwendigen Güter und Einrichtungen geht. Auch in der örtlichen Organisation des Zivilschutzes gibt es eine Reihe von Dienstzweigen, die sich für die Mitarbeit der Frau besonders eignen. Wir erwähnen hier den Alarm- und Uebermittlungsdienst, den Sanitätsdienst, den ABC-Schutzdienst, die Obdachlosenhilfe, den Verpflegungs- und Transportdienst.

A l'étranger

La défense globale en Suède

Une commission du Parlement suédois, où sont représentés tous les partis, étudie en ce moment les mesures qui doivent entrer en vigueur en 1972 concernant la défense globale du pays. Selon les directives que le ministre de la défense, Sven Andersson, a données à la commission, celle-ci n'a pas pour tâche de fixer le montant du budget de la défense pour les prochaines années, mais bien plutôt de passer en revue les principes fondamentaux de cette dernière et de déterminer les mesures à long terme qui sont nécessaires pour l'assurer. La commission dispose à cet effet des travaux de planification entrepris depuis plusieurs années par les divers ministères et instances qui sont concernés de près ou de loin par ce problème.

Dans ce contexte, l'Office de la protection civile suédoise, qui dispose de spécialistes de grande renommée, a reçu pour mission particulière du gouvernement de préparer une étude spéciale, où sont examinées les diverses possibilités d'attaques contre le pays ainsi que les moyens d'y faire face. La commission spéciale constituée à cet effet a retenu quatre hypothèses. La première est celle d'une attaque de la Suède et de combats militaires résultant de l'invasion du territoire. Seul l'emploi d'armes conventionnelles est envisagé. La deuxième hypothèse prend en considération une attaque et des combats militaires résultant d'une invasion, mais où l'agresseur utilise l'arme nucléaire dans la mesure nécessaire pour atteindre ses objectifs. La commis-

sion a admis comme troisième hypothèse une attaque par des moyens politiques devant aboutir à des modifications également politiques à l'intérieur du pays. L'agresseur utiliserait la menace en faisant la démonstration de sa force et utiliserait au besoin des armes conventionnelles ou nucléaires. Enfin, quatrième hypothèse, la Suède serait impliquée indirectement dans un conflit nucléaire s'étendant à l'Europe entière et déclenché par les grandes puissances. Cette étude, qui a débuté il y a déjà quelque temps, est menée par les spécialistes de la protection civile, qui sont assistés des représentants du ministère de la défense, du ministère des affaires étrangères, de l'armée, des instances de la défense économique et psychologique et des milieux syndicaux.

La planification de la défense globale, telle qu'elle est préparée actuellement, s'étend sur la période de 1972 à 1987. Elle est conduite par le directeur de la protection civile, M. Ake Sundelin, qui s'est rendu récemment en Suisse pour étudier l'organisation de la protection civile dans notre pays. Les directives concernant la première partie du plan ont été émises par le ministre de la défense en avril 1970, alors que le plan devra être mis au point pour le 1er mars 1972. Ces travaux montrent que la Suède prend très au sérieux la mise au point de sa défense globale. Aucun secteur de la vie nationale n'échappe aux études entreprises, ce qui permet de déterminer le rôle qu'il doit jouer en cas de conflit ou de catastrophe, de préparer les décisions à prendre et de mettre au point les mesures à appliquer dans ces cas d'urgence.